

Situation des agents au sein de la Ville de Villejuif

La collectivité de la Ville de Villejuif, a longtemps été source de nombreuses insatisfactions vis-à-vis des Villejuifois, d'où l'élection d'une nouvelle équipe. La consigne a été donnée par la direction générale, à l'administration communale d'être plus à l'écoute des administrés, ce qui a occasionné nombre de changements de méthodes de travail.

L'immense majorité des agents a le sens du service public, et a consenti à modifier les processus dans le cadre de cette nouvelle orientation, plus soucieuse de la satisfaction des Villejuifois.

Comme toute conduite de changement, au niveau des ressources humaines a été établie, nombre de mesures d'accompagnement afin d'effectuer cette transition dans les meilleures conditions des agents. En complément de ces mesures, il est apparu utile, également, de mettre en œuvre une enquête RPS, comme dans toute organisation appelée à de profondes mutations.

Cette enquête RPS menée par un cabinet extérieur démontre qu'un pourcentage élevé d'agents sont satisfaits de travailler au sein de la collectivité, au service des administrés.

Pour autant, une consigne d'accompagnement ciblée au niveau des agents non satisfaits, même si ces derniers sont minoritaires, a été mise en place.

Cette attention particulière demandée de la part de la direction générale, pourrait laisser penser que cette situation concerne plus d'agents que dans la réalité, sans compter malheureusement des propos exagérés (cf. Communiqué de presse du 19/01/18)

D'ailleurs, notre prestataire de service, chargé de l'enquête RPS, poursuit son action d'identification des facteurs, pour ensuite animer des groupes de travail collectifs avec les agents afin d'apporter des solutions opérationnelles.

Quant au nombre d'employés, il est resté constant, avec un flux entrant et sortants comparable aux collectivités de la région Ile de France.

Vous nous indiquez quatre procédures de harcèlement, dont deux classées sans suite. Sur plus de 1000 agents, ce chiffre indiqué par vos soins, n'est pas significatif objectivement (2/1000).

Cela démontre clairement qu'il n'y a aucunement une situation de tension telle que vous l'affirmez.

Quant à votre évocation d'agents militants, il est utile de rappeler que les statuts de la Fonction Publique Territoriale indiquent clairement le devoir de neutralité, de réserve et d'obéissance dans le cadre du travail. Dans ce strict respect des statuts, la direction générale tient à ce que ces fondements essentiels de l'administration soient respectés.